

CONSEIL REGIONAL

18 juin 2015

DELIBERATION

L'action du Conseil régional en faveur d'une Bretagne sportive

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 26 mai 2015, s'est réuni en séance plénière le jeudi 18 juin 2015 à 14h30 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Gaëlle ABILY, Monsieur Christian ANNEIX (à partir de 20h10), Monsieur Eric BERROCHE, Monsieur Yannik BIGOUIN, Monsieur Emile BIHAN (jusqu'à 20h), Monsieur Serge BOUDET, Madame Anne-Marie BOUDOU, Madame Françoise BOUSSEKEY, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 19h50), Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 21h20), Madame Anne CAMUS, Madame Hélène COZ, Monsieur Daniel CUEFF (jusqu'à 15h30), Madame Monique DANION, Madame Delphine DAVID, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Monsieur Gildas DREAN, Monsieur Gilles DUFEIGNEUX, Madame Teaki DUPONT-TEIKIVAEHO, Madame Françoise EVANNO, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Valérie GARCIA, Madame Nicole GARGAM, Monsieur Daniel GILLES, Monsieur Herri GOURMELEN, Monsieur François GUEANT, Monsieur Hervé GUELOU, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Christian GUYONVARCH, Madame Monique HAMEON (jusqu'à 20h45), Monsieur Guy HASCOET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Pierre KARLESKIND (à partir de 16h), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Naïg LE GARS, Madame Haude LE GUEN, Monsieur Jacques LE GUEN, Madame Marie-Christine LE HERISSE, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur David LE SOLLIEC, Monsieur Jean-Claude LESSARD, Monsieur René LOUAIL, Madame Lena LOUARN (à partir de 20h05), Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Christian MARQUET, Monsieur Pierrick MASSIOT, Monsieur Gérard MEVEL, Madame Janick MORICEAU, Monsieur Michel MORIN, Monsieur Nicolas MORVAN (jusqu'à 17h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 19h55), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Yvette RAYSSIGUIER, Madame Claudia ROUAUX, Madame Marie-Pierre ROUGER, Madame Gaëlle ROUGIER, Madame Forough SALAMI, Madame Hind SAOUD, Madame Anne TROALEN, Madame Maria VADILLO, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Christian ANNEIX (pouvoir donné à Monsieur Serge BOUDET jusqu'à 20h10), Monsieur Emile BIHAN (pouvoir donné à Madame Marie-Pierre ROUGER à partir de 20h), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 19h50), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 21h20), Monsieur Bruno CHAVANAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN jusqu'à 19h55 puis à Madame Anne PATAULT), Madame Josiane CORBIC (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE), Monsieur Daniel CUEFF (pouvoir donné à Madame Haude LE GUEN à partir de 15h30), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Monsieur Christian MARQUET), Monsieur Ludovic JOLIVET (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir à Madame Forough SALAMI jusqu'à 16h), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER (pouvoir donné à Madame Maria VADILLO), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir

REGION BRETAGNE

donné à Madame Monique DANION), Madame Béatrice LE MARRE (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Jean-Pierre LE ROCH (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Madame Marylise LEBRANCHU (pouvoir donné à Monsieur Richard FERRAND), Madame Sophie LEMOINE (pouvoir donné à Madame Monique HAMEON), Madame Françoise LOUARN (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD jusqu'à 20h05), Madame Bernadette MALGORN (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Joël MARCHADOUR (pouvoir donné à Monsieur Hervé GUELOU), Monsieur Nicolas MORVAN (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude LESSARD à partir de 17h), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Françoise BOUSSEKEY), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Pierre KARLESKIND à partir de 19h55), Madame Isabelle THOMAS (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 8 juin 2015;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Culture et Sports;

Et après en avoir délibéré ;

A pris acte de l'action régionale en faveur d'une Bretagne sportive

Le Président du Conseil régional



Pierrick MASSIOT



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction de la Formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports

Session du Conseil régional
Juin 2015

L'action du Conseil régional en faveur d'une Bretagne sportive

Le sport : un atout pour la Bretagne

Le sport, quelles qu'en soient les formes, découverte et initiation, recherche de performance ou de bien-être, tient une place importante dans la vie des bretonnes et des bretons et se pratique de plus en plus tout au long de la vie. Avec près de 2 millions de pratiquants, la Bretagne peut compter sur une mobilisation importante de dirigeants et encadrants, de bénévoles ou salariés, comme de structures et entreprises œuvrant pour développer les activités sportives, favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau et organiser des événements et des manifestations qui participent à la vitalité de la région. Le sport en Bretagne ce sont plus de 900 000 licenciés dans plus de 8 000 clubs, 85 ligues et comités régionaux et autant de comités dans les différents départements, des dizaines de milliers de bénévoles, des milliers d'éducateurs et encadrants professionnels. Ce sont aussi des centaines de compétitions organisées sur le territoire sans oublier les manifestations et rencontres hebdomadaires qui mobilisent parents, familles, supporters et qui animent nos communes.

Le sport est essentiel pour l'épanouissement de chacun, pour la santé, le bien être, mais aussi pour ce qu'il apporte en termes de valeurs partagées, de cohésion et de lien social et intergénérationnel. Égalité, solidarité, citoyenneté sont autant de valeurs vivantes et auxquelles nous sommes attachés.

Si les activités physiques et sportives sont très fortement pratiquées par les bretonnes et les bretons, notre région est aussi un territoire qui, de l'armor à l'argoaat, des plages du littoral aux sentiers et chemins d'itinérances en passant par les véloroutes et voies vertes, offre des espaces de découverte et de loisirs qui participent à l'économie d'un secteur d'activité.

Le sport est en effet un secteur économique à part entière et son poids en Bretagne en fait un atout pour notre région. A l'initiative du groupe « Economie du sport » du Conseil du Sport de Bretagne, avec le soutien de notre observatoire, le Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne (CRESLB) et l'apport de différents acteurs comme le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (CROS), Nautisme en Bretagne, les ligues et comités régionaux et les clubs sportifs, un travail important d'évaluation du poids économique du sport et des emplois sportifs en Bretagne a été réalisé. Concrétisée sous la forme d'une plaquette, cette enquête montre que la filière Sport et Nautisme, composée de 3 grands secteurs (1- l'encadrement des pratiques et l'organisation des compétitions et événements, 2- la gestion de structures et d'équipements et 3- l'industrie, commerce et services), concentre en Bretagne 9 450 prestataires et clubs sportifs et génère un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards

d'euros, soit 3,3 % du produit intérieur régional brut environ (données 2013). Ces acteurs du sport sont à l'origine de près de 29 000 contrats de travail, pour 21 115 équivalents temps plein, emplois qui ne sont pas délocalisables. A cela, il convient d'ajouter la valorisation du bénévolat, particulièrement fort dans notre région, évaluée à plus de 450 millions d'euros.

Les activités physiques et sportives renvoient donc à des thématiques liées :

- à l'épanouissement personnel et la santé,
- à l'éducation et la formation,
- au lien social et aux relations intergénérationnelles,
- au développement, à l'aménagement et à l'animation des territoires,
- au rayonnement et à l'identité de notre région,
- à un secteur économique à part entière.

I. Une action transversale

C'est pourquoi le Conseil régional de Bretagne agit sur le développement du sport et de ses pratiques de manière transversale aux travers de différentes politiques publiques :

- la formation initiale : en direction des lycéennes et lycéens, apprenti(e)s et étudiant(e)s. Les interventions régionales permettent la réalisation d'équipements sportifs (Programme Pluriannuel d'Investissement [PPI] des lycées ou hors PPI dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage assurée par une collectivité) et participent au fonctionnement des associations sportives scolaires (aides aux déplacements pour participer aux championnats de France scolaires par exemple).
- la formation tout au long de la vie : avec notamment l'animation du Contrat d'Objectif Emploi Formation Sport (COEF) en partenariat avec les représentants de l'Etat et des branches professionnelles, les dispositifs de formation aux métiers du sport (heures de formation dans le cadre du Plan Bretagne Formation par exemple) ou encore les actions en faveur du développement de l'apprentissage à travers notamment le Centre de Formation d'Apprentis du sport créé en 2013, adossé au Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, qui poursuit son développement.
- l'aménagement et la cohésion des territoires : les contrats de partenariat territoriaux de Pays permettent le financement de projets d'investissement priorités par les Pays. Dans le domaine du sport, ont été principalement soutenus des centres aquatiques, des bases de sport nature ou des salles ou aires de pratique. Aider à la réalisation de ces équipements, c'est participer à un effort en faveur d'une équité territoriale et favoriser un égal accès au sport pour tous.
- le tourisme : à travers les aides à la rénovation des bases nautiques ou la création d'équipements sportifs dans les hôtels, campings et autres professionnels du tourisme ainsi que par un soutien à « Nautisme en Bretagne ».
- le développement économique : avec notamment des dispositifs en faveur de l'emploi.

- la culture : via les partenariats conclus avec les télévisions locales pour le développement du spectacle sportif.
- la communication : aux travers d'actions de valorisation de l'action régionale lors de compétitions sportives, le soutien à la filière d'excellence de course au large Bretagne-Crédit Mutuel ou encore celui en faveur de l'équipe professionnelle de cyclisme « Bretagne Séché Environnement ».
- la recherche et l'enseignement supérieur : les actions permettent d'équiper certains laboratoires spécialisés dans la recherche fondamentale ou appliquée au domaine du sport ou d'apporter un soutien financier aux chercheurs.

II. La politique sportive sectorielle du Conseil régional

C'est principalement au travers de sa politique sportive dédiée (programme 751) que la Région agit en faveur du développement des pratiques sportives. Le Conseil régional de Bretagne a en effet souhaité s'engager dans la construction d'une politique sportive ambitieuse et de qualité. L'assemblée régionale a ainsi adopté à l'unanimité, après de larges concertations, en 2006 puis en 2011, des rapports ambitieux sur la politique sportive pour la Bretagne. Aujourd'hui, l'institution régionale est reconnue comme un acteur pérenne et fiable du sport en Bretagne.

A- L'action en investissement

1) Une démarche visant à participer à l'élaboration d'un schéma régional cohérent des équipements sportifs et à préciser sa propre action

La construction et la rénovation des équipements sportifs dépendent largement des politiques sportives volontaristes déployées par les collectivités. Celles-ci sont propriétaires de plus de 80% des équipements sportifs en France et elles investissent plus de 5 milliards d'euros chaque année pour créer et rénover stades, aires extérieures, salles et autres centres aquatiques. Ce sont les communes et les groupements de communes qui sont majoritairement les maîtres d'ouvrages. L'Etat, même si les crédits en provenance du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ont tendance à s'amenuiser, les Régions et les Départements agissent essentiellement comme financeurs.

L'investissement dans les équipements sportifs est crucial à plusieurs titres. En premier lieu, pour le développement global des pratiques sportives pour tous, pour tendre vers un égal accès au sport ou pour offrir des conditions de pratique adaptées aux exigences du haut niveau ou encore pour participer au développement du spectacle sportif et de son économie. En second lieu, l'investissement dans les équipements sportifs peut permettre de développer et d'aménager le territoire de manière équilibrée. Enfin, c'est un des outils des politiques tournées vers la jeunesse et les lycéennes et lycéens, apprenti(e)s et étudiant(e)s .

La Région a ainsi élaboré, dès 2006, avec le mouvement sportif et les collectivités membres du « Bretagne Sport 20 » (la Région, les 4 départements, les 11 agglomérations et leur ville centre, un représentant départemental de l'association des maires de France) ce qui était l'anticipation d'un schéma régional des équipements sportifs. Elle a déterminé les limites de sa propre action en précisant les 5 catégories d'équipements éligibles à son soutien avec pour chacun, des taux d'intensité d'aide et des plafonds différenciés afin de prendre en compte le coût et la dimension des équipements potentiellement éligibles. Cet outil a constitué une aide précieuse à la décision et au

financement pour les maîtres d'ouvrages, collectivités locales et certains comités régionaux et clubs ayant les capacités financières à construire eux-mêmes leurs lieux de pratique et d'entraînement. Pour tenir compte des évolutions des projets, le premier schéma a fait l'objet d'une révision en 2011.

Les changements législatifs ou financiers qui impactent les collectivités et les politiques sportives qu'elles choisissent de déployer, de même que le renouvellement des instances des communes et groupements de communes de 2014 qui naturellement se donnent pour leur mandat des objectifs et des projets, nécessitent aujourd'hui un nouveau positionnement de la part du Conseil régional de Bretagne. D'autant que les contractualisations en cours de négociation ou récemment finalisées tels que le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, les Fonds européens, les Contrats de Partenariat Territoriaux incitent à l'adaptation du schéma régional pour s'inscrire dans ce nouveau contexte et viser harmonisation et efficacité.

2) Une large concertation et une méthode partenariale

La Région a lancé une large concertation avec le mouvement sportif et les collectivités membres du « Bretagne sport 20 » dans les premiers mois de l'année 2015 :

- **avec le mouvement sportif** : deux instances ont été mises à contribution afin de faire remonter au Conseil régional de Bretagne les besoins et les projets du mouvement sportif. Tout d'abord, le groupe « Équipements sportifs » du Conseil du Sport, s'est réuni deux fois au mois de février et mars 2015, suivi par une session plénière de ce même Conseil en avril. De plus, une Assemblée Générale du Sport, composée des ligues et comités membres du CROS, des Offices Municipaux des Sports et des principaux clubs bretons, s'est tenue en avril ;

- **avec les collectivités territoriales de Bretagne**, et notamment les membres du « BS20 », afin de recueillir les projets sur lesquels elles entendent s'engager. La réunion de cette instance visait à répertorier les projets d'équipements sportifs envisagés durant leur mandat avec des éléments de coûts d'opération et de calendrier.

Ces réunions ont permis de préciser certains éléments de méthode, d'évoquer les nécessaires efforts de mutualisation entre les acteurs, d'insister sur la notion d'investissement soutenable, de rappeler la nécessité de penser simultanément investissement et fonctionnement, d'exprimer le besoin de simplification en matière de normes, le souci de tendre vers une équité territoriale... Un consensus s'est dégagé autour de l'idée de prolonger les actions du Conseil régional à l'œuvre sur les différents niveaux et catégories d'équipements. En procédant à cette double concertation, la Région a commencé à identifier les projets répondant à la demande exprimée aujourd'hui par le mouvement sportif et capables d'être portés par les collectivités territoriales. De plus, elle a permis d'enclencher des premiers échanges sur les plans de financement prévisionnels des projets.

3) Poursuivre l'engagement en faveur du Campus de l'Excellence Sportive

Il s'agit de consolider l'action du Campus de l'Excellence Sportive à travers le soutien à ses projets d'investissement. Outre l'achèvement de la rénovation du site de Dinard en 2015/2016 (notamment en termes d'accessibilité pour des sportifs en situation de handicap) et l'entretien du site brestois, le projet signé avec l'Etat et les partenaires fin 2010 prévoyait la construction sur l'agglomération rennaise de bâtiments principalement d'hébergement pour les jeunes engagés dans un double projet (d'études et de sport). Deux sites pour des bâtiments d'une trentaine de chambres ont été avancés : l'un au nord de Rennes (en lien notamment avec le stade d'athlétisme couvert et le pôle espoir d'Athlétisme), l'autre au sud-est (en lien notamment avec les pôles et structures de Canoë-Kayak et de Handball).

Les échanges avec la Métropole, la Ville de Rennes et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine doivent encore être finalisés.

4) Les 5 niveaux d'intervention du Conseil régional

Il est proposé de conserver la structuration par niveau de l'action du Conseil régional en matière de financement d'équipements sportifs.

◆ Niveau 1 : les grands équipements d'intérêt national ou international

A l'heure actuelle, ont été évoqués un stade nautique d'une capacité de 5 000 spectateurs permettant d'accueillir les régates mondiales de voile légère (dont les Jeux Olympiques et Paralympiques) ainsi qu'un stade d'eau vive de niveau international pour le Canoë-Kayak.

Dès lors que de tels projets émergeraient, la Région pourrait participer à leur financement.

◆ Niveau 2 : les équipements d'intérêt régional

Les catégories suivantes sont éligibles au soutien régional :

- les tribunes des grands stades de football,
- les centres aquatiques avec bassin sportif. La natation comme les activités aquatiques type « forme » sont aujourd'hui largement pratiquées, concernent tous les âges et sont particulièrement investies par le public féminin et ce sur l'ensemble des territoires. La politique sportive régionale sectorielle accompagne cette tendance en orientant son action sur la dimension sportive de l'équipement concrétisée par l'existence d'un bassin sportif (4 couloirs de 25 mètres minimum, bassin respectant une certaine profondeur et existence de conventions d'utilisation permettant de préciser les créneaux réservés aux clubs de natation et aux établissements scolaires).
- les bases de sports nature autres que les bases nautiques (dispositif de soutien provenant du tourisme). Les activités de sports de nature sont en plein essor et cette tendance au développement de la pratique des sports de nature, qui peut d'ailleurs ouvrir des perspectives d'activités économiques intéressantes nécessitent des structures d'accueil qui doivent pouvoir offrir vestiaires chauffés, douches séparées, sanitaires et parfois chaufferies. Des espaces de stockage de matériel peuvent également être prévus tout comme des ateliers de réparation. La Région a retenu les bases de nature dans son schéma afin d'accompagner cette nouvelle dimension sportive.
- les terrains de grands jeux synthétiques. La Région souhaite en effet favoriser l'accès à la pratique sportive sur des équipements permettant une utilisation intensive, par tous les temps, et pour des publics variés. Ces terrains synthétiques constituent également une bonne réponse aux difficultés de réaliser de nouvelles aires de jeux, notamment dans les villes et agglomérations, compte tenu de la pression foncière. La Région pourra continuer d'intervenir si l'équipement est utilisé par ses publics cibles : lycéens, apprentis, étudiants, élèves des Maisons Familiales Rurales (MFR), sportifs des centres de formation et des pôles espoirs, clubs évoluant au niveau national.
- les pistes d'athlétisme extérieures 8 couloirs et les anneaux cyclistes ;

- les équipements des clubs phares. Certains clubs labellisés « Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares » (CEFCP) par la Région s'entraînent et/ou jouent dans des structures pas assez en rapport avec leur classement sportif ou dans des salles insuffisamment calibrées. Afin de favoriser le maintien de ces clubs dans l'élite nationale, de continuer à attirer les meilleurs jeunes tout en offrant à celles et ceux qui sortent du centre de formation la possibilité de poursuivre leur carrière sportive dans le même club, la Région souhaite soutenir les projets de création ou de rénovation des lieux de pratique, d'entraînement et de formation de ces clubs phares.
- les équipements majeurs d'une discipline. Chargés d'appliquer au niveau régional les politiques adoptées par les fédérations sportives nationales, et en visant à atteindre leurs propres objectifs, les ligues et comités régionaux agissent en faveur du développement des pratiques et du haut niveau, organisent des compétitions et délivrent les titres, contribuent à la formation des techniciens et des arbitres, etc. Or, les équipements dont ils disposent pour mener leurs actions ne sont pas toujours à la hauteur de leur ambition et c'est toute la discipline qui peut être freinée. Interlocuteur privilégié des ligues et des comités à travers notamment l'aide au fonctionnement dit de « contractualisation », la Région souhaite également les accompagner dans la création ou la rénovation d'un équipement jugé primordial pour le développement de leur discipline en Bretagne.
- l'équipement majeur d'une agglomération. La Région souhaite maintenir un soutien financier pour la réalisation d'un grand équipement sportif par Agglomération/Métropole pour la durée de la mandature actuelle des EPCI (2014-2020). Le soutien régional sera conditionné à un engagement d'au moins 50% du groupement et de la ville centre.

◆ **Niveau 3 : les équipements priorités par les Pays dans le cadre de la politique territoriale (contrats de partenariat territoriaux).**

Le montant de l'aide régionale en provenance de l'enveloppe Pays peut éventuellement être cumulée à une aide sectorielle.

◆ **Niveau 4 : les équipements pour le sport des lycéens et apprentis**

Les aides à la construction ou rénovation d'équipements utilisés par les lycéens ou apprentis (en investissement ou en fonctionnement) relèvent de la politique de la formation initiale.

◆ **Niveau 5 : les aides dédiées au mouvement sportif régional**

Deux dispositifs sont proposés :

- la construction ou rénovation des locaux. Dotés en personnels administratifs et techniques et s'appuyant sur de nombreux bénévoles, les sièges sociaux des ligues et comités représentent un lieu de travail et d'activité en tout genre (réunions des instances dirigeantes et des commissions diverses, séances de formation, etc.). Or, certains locaux de ligues ou comités sont vétustes et ne permettent plus l'exercice de l'activité normale de l'association, réduisant *de facto* le potentiel de développement de leur activité sportive en Bretagne. Pour les ligues et les comités concernés par cette situation, le déménagement de leur siège social est nécessaire et la Région souhaite les accompagner dans ce type de projet.

- le matériel sportif des ligues et des comités régionaux et le matériel administratif du CROS de Bretagne. Afin de soutenir les ligues et comité régionaux dans la réalisation de leur politique sportive, la Région aide à l'acquisition de matériels sportifs uniquement, des ligues et des comités. Pour le CROS de Bretagne, dont le rôle d'animation et de gouvernance du mouvement sportif à l'échelle de la Bretagne ne demande aucun investissement sportif à proprement parler, il est proposé de le soutenir dans son effort de modernisation de ses outils collaboratifs et en particulier ceux liés à la visioconférence.

B/ L'action en fonctionnement

Il est proposé de prolonger les dispositifs actuellement à l'œuvre en faveur du sport pour tous, de l'excellence sportive et du rayonnement du sport en Bretagne.

1) Le sport pour tous

Les activités physiques et sportives participent à l'éducation des jeunes, elles tissent du lien social, nous apprennent à mieux vivre ensemble quels que soient nos origines, notre sexe ou nos différences sociales. Par ailleurs, elles participent à la prévention pour la santé et notamment au risque d'obésité chez les jeunes comme les moins jeunes. C'est pour répondre à ces différents objectifs que le Conseil régional de Bretagne se propose de poursuivre les dispositifs suivants :

- le chèque sport. Cette aide, sans condition de ressources, permet d'aider financièrement les jeunes âgés de 16 à 19 ans qui s'inscrivent dans un club breton affilié à une fédération sportive hors association sportive scolaire reconnue par le CNOSEF.
- la contractualisation avec les différents sports. Le dispositif de contractualisation est destiné à la structuration des acteurs régionaux du sport fédéral : les ligues et comités régionaux bretons dont une des missions consiste à déployer des actions en faveur du sport pour tous les pratiquants d'une discipline. La Région a fait le choix d'orienter son soutien sur deux ou trois actions ciblées que lui propose le bénéficiaire.
- la médecine du sport. La Région souhaite mettre l'accent sur le suivi médical des sportifs dans le cadre des partenariats avec les quatre principaux centres médicaux sportifs régionaux (Brest, Lorient, Rennes et Pontivy) soutenus par la Région.
- le soutien aux centres de ressources. La Région poursuivra sa contribution au financement de deux centres de ressources : le Centre de Ressources et d'Expertise des Sports et des Loisirs en Bretagne (CRESLB), observatoire régional des formations et le CROS de Bretagne. Elle accompagnera également les activités du Conseil du Sport.
- les déplacements. Les déplacements sportifs constituent pour les clubs un poste important de dépenses et la Région fait le choix de prendre à sa charge une partie de ces dépenses afin de permettre aux clubs d'être présents au plus haut niveau sportif, que ce soit dans des sports collectifs ou individuels.

2) De l'accès au haut niveau à la performance

Cet axe dédié à l'excellence sportive comprend plusieurs dispositifs emblématiques de l'action sportive régionale :

- les Centres de Formation et d'Entraînement des Clubs Phares (CEFCP). La Région contribue à l'amélioration des conditions de formation dans les clubs phares bretons et offre aux sportifs inscrits

dans ces structures l'opportunité de poursuivre leur carrière sportive mais également leur projet scolaire ou professionnel.

- les sportifs de haut niveau. Cette aide a pour but d'accompagner financièrement les meilleurs sportifs bretons notamment celles et ceux inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau
- les structures du parcours d'excellence sportive (PES). Les fédérations sportives nationales établissent pour chaque olympiade, leur PES, c'est-à-dire l'ensemble des structures qui permettent d'atteindre le haut niveau. Au sein de ces nouveaux parcours d'excellence sportive, le Conseil régional de Bretagne poursuivra un soutien notamment aux Pôles Espoirs.
- la Région continuera à contribuer au fonctionnement du Campus de l'Excellence Sportive participant ainsi à accompagner les jeunes en double projet, l'organisme de formation aux métiers du sport, la recherche développement du secteur comme l'accueil du mouvement sportif.

3) Le rayonnement du sport

La Région déploie également des dispositifs visant à développer une image dynamique et ambitieuse du sport breton.

- les événements sportifs internationaux et nationaux. La Région soutient les organisateurs de manifestations sportives de niveau national ou international ainsi que les grands rassemblements majeurs et populaires des disciplines sportives en région. L'image et la notoriété de la Bretagne en tirent bénéfice en particulier avec les très grands événements de renommée internationale tels que le Tour de France de cyclisme, le Mondial de Handball masculin (en 2017) ou encore la Coupe du Monde de football féminine (en 2019) voire les Jeux Olympiques et paralympiques (en 2024 pour les épreuves de Voile).
- les partenariats avec les médias autour du sport spectacle. La Région soutient la diffusion d'événements sportifs sur le réseau des télévisions locales bretonnes.
- la visibilité sur les grands événements sportifs soutenus par la Région.